

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 juillet 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019**

**2019 DGRI 25** Subventions (80.000 euros) et conventions à 17 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label Paris Europe 2019 »

**M. Patrick KLUGMAN, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer des subventions à 17 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label Paris Europe 2019 » ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission ;

Délibère

Article 1 : une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association Agis, Note et Innove (n° SIMPA 13593, dont le siège social se situe BL57, 22 rue Deparcieux – 75 014 PARIS, pour son projet « Tous en Campagne Contre les Discriminations 6ème Édition - Échange de pratiques en Europe ! »).

Article 2 : une subvention de 4 500 euros est attribuée à la compagnie Héliotropion (n° SIMPA 5022), dont le siège social se situe 37 bis rue Rouelle, 75015 - Paris, pour son projet « Spazi, Espaces, Spaces » .

Article 3 : une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Défense de la démocratie en Pologne (n° SIMPA 186242), dont le siège social se situe 1 rue Mandar, 75002 Paris, pour son projet « Café Polska Europa » .

Article 4 : une subvention de 2 500 euros est attribuée à l'association Démocratie locale participative du 15ème (n° SIMPA 17640), dont le siège social se situe 22 rue de la Saïda BP71 75015 Paris pour son projet « UE'Lib » .

Article 5 : une subvention de 8 000 euros est attribuée à l'association Food Sweet Food (n° SIMPA 188177), dont le siège social se situe 26 rue Monsieur le Prince, 75006 Paris, pour son projet « Refugee Food Festival 2019 » .

Article 6 : une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association Instituto Camoes (n° SIMPA 192323), dont le siège social se situe 6, Passage Dombasle, 75015 Paris, pour son projet « La valise européenne » ;

Article 7 : une subvention de 6 000 euros est attribuée à l'association International Exchange Erasmus Student Network France (n° SIMPA 183185), dont le siège social se situe 50 rue des Tournelles, 75003 Paris, pour son projet « Art'Mobility : en route pour l'Europe » .

Article 8 : une subvention de 6 000 euros est attribuée à l'association Italia in Rete (n° SIMPA 182844), dont le siège social se situe c/o Tour De Babel 10 Rue du Roi De Sicile 75004 Paris, pour son projet « Polifemmes – Le patrimoine culturel des femmes d'Europe » .

Article 9 : une subvention de 4 500 euros est attribuée à l'association Kino Visegrad (n° SIMPA 191664), dont le siège social se situe 75, rue Auguste Delaune 94800 Villejuif, pour son projet « Kino Visegrad 2019 : 30 ans de la chute du Mur de Berlin » .

Article 10 : une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association La Girafe Lyrique (n° SIMPA 184445), dont le siège social se situe 6, rue de Castellane 75008 Paris, pour son projet « Venite Cantemus, concert sing-in européen à Paris » .

Article 11 : une subvention de 5 000 euros est attribuée au Lycée d'Alembert, situé au 22 rue des Sentes Dorées – 75019 Paris, pour son projet « Comprendre le passé pour agir sur le présent » .

Article 12 : une subvention de 8 000 euros est attribuée à l'association Les Jeunes Européens France (n° SIMPA 141341), dont le siège social se situe 2 rue de Choiseul 75002 Paris, pour son projet « Rassemblement des jeunes engagés pour l'éducation civique européenne » .

Article 13 : une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'Association Mouvement européen France (n° SIMPA 184920), dont le siège social se situe 2 rue de Choiseul 75002 Paris, pour son projet « Parisiens, prenez votre Europe en main ! » .

Article 14 : une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association Osez le féminisme ! (n° SIMPA 28261), dont le siège social se situe au 22, rue Deparcieux – 75 014 Paris, pour son projet « Prostitution : Promouvoir le modèle abolitionniste français dans toute l'Europe » .

Article 15 : une subvention de 4 000 euros est attribuée à l'association Parcours le Monde IDF (n° SIMPA 186090), dont le siège social se situe 8, bis rue du Hainaut – 75 019 Paris, pour son projet « Oser l'Europe ! Pourquoi pas moi ? » .

Article 16 : une subvention de 6 500 euros est attribuée à l'Association Parlement européen des Jeunes France (n° SIMPA 184408), dont le siège social se situe 23, rue Dagorno – 75 012 Paris, pour son projet « Sessions parlementaires LAB'Europe » .

Article 17 : une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'Association Peuple et Culture (n° SIMPA 49361), dont le siège social se situe 108, rue Saint Maur – 75 011 Paris, pour son projet « Placer Paris et Berlin au cœur de la citoyenneté européenne : les jeunes débattent » .

Article 18 : Les dépenses correspondantes seront imputées à hauteur de 80 000€ sur le budget de la Ville de Paris, au titre des relations internationales, exercice 2019 et suivants, sous réserve du vote des crédits par le Conseil de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**